

SEPTEMBRE 2018

CHSCT, CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
35						1	2
36	3	4	5	6	7	8	9
37	10	11	12	13	14	15	16
38	17	18	19	20	21	22	23
39	24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2018

CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
40	1	2	3	4	5	6	7
41	8	9	10	11	12	13	14
42	15	16	17	18	19	20	21
43	22	23	24	25	26	27	28
44	29	30	31				

MARS 2019

CHSCT, CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
9				1	2	3	
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

AVRIL 2019 (2)

CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

NOVEMBRE 2018 (1)

CE, DP, CE Européen

	L	M	M	J	V	S	D
44				1	2	3	4
45	5	6	7	8	9	10	11
46	12	13	14	15	16	17	18
47	19	20	21	22	23	24	25
48	26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE 2018

NAO, CHSCT, CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
48						1	2
49	3	4	5	6	7	8	9
50	10	11	12	13	14	15	16
51	17	18	19	20	21	22	23
52	24	25	26	27	28	29	30
1	31						

JANVIER 2019

NAO, CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
1		1	2	3	4	5	6
2	7	8	9	10	11	12	13
3	14	15	16	17	18	19	20
4	21	22	23	24	25	26	27
5	28	29	30	31			

FÉVRIER 2019

NAO, CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
5					1	2	3
6	4	5	6	7	8	9	10
7	11	12	13	14	15	16	17
8	18	19	20	21	22	23	24
9	25	26	27	28			

JUILLET 2019

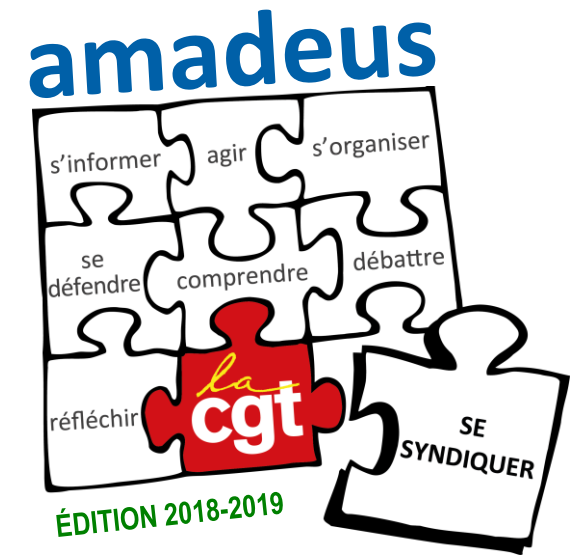
CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

AOÛT 2019

CE, DP

	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	



La CGT : la force de tous pour la défense de chacun !

>>> Droits sociaux des salariés Amadeus

>> Convention collective

Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils.

>> Congés payés

- ✓ 30 jours par an
- ✓ 1 jour d'ancienneté supplémentaire tous les 5 ans
- ✓ Évènements familiaux :
 - mariage ou PACS : 4 jours
 - mariage d'un enfant : 1 jour
 - naissance ou adoption d'un enfant : 3 jours
 - survenance d'un handicap chez un enfant : 3 jours
 - décès d'un enfant : 5 jours
 - décès du conjoint, partenaire lié par un PACS, concubin, père, mère, beau-père, belle-mère, frère ou sœur : 3 jours
 - congé de proche aidant (handicap ou perte d'autonomie) : 5 jours consécutifs

>> RTT

Les jours RTT sont crédités le 1^{er} juin de chaque année, afin d'avoir 215,5 jours travaillés sur les douze derniers mois :

- ✓ 1^{er} juin 2019 : 6,5 jours RTT

Agenda social, auquel s'ajoutent des négociations spécifiques et les informations légales concernant notamment l'évolution de l'emploi, les réorganisations, la situation économique.

13 commissions se réunissent également au cours de l'année : économique, égalité professionnelle, formation, logement, crèche, enfants, handicapés, restaurant, retraite et épargne salariale, santé et prévoyance, sociale, temps partiel, voyages. Détails et membres des commissions sur le site internet du CE : <https://www.ceamadeus.com>.

Vacances scolaires de la zone B.

Jours fériés.

CE : Comité d'Entreprise (information/consultation en matière économique et professionnelle, activités sociales et culturelles).

(1) Date limite d'abondement sur le PEE : 30 novembre.

DP : Délégués du Personnel (réclamations individuelles et collectives, droit social, relations avec l'Inspection du Travail).

CHSCT : Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

NAO : Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires, l'emploi, les avantages sociaux et les conditions de travail.

(2) Augmentation salariale et bonus annuel : fin avril.

Retrouvez nos newsletters sur :

www.cgt-amadeus.fr

Pour recevoir nos informations par email, scannez le QR-code ci-joint ou envoyez « Inscription » à cgt-amadeus@orange.fr.



>> Classifications et rémunérations

Level	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Professional Path	Admin, Clerical & General Services								
	Entry & Intermediate			Advanced		Senior Contributor			
Expert Path				Expert		Senior Expert			
Management Path				Team Leader Manager		Senior Manager			

Pour consulter les grilles détaillées de salaire et de bonus annuel par level et par genre H/F, contactez vos élus CGT.

>> Temps de travail

	ETAM et cadres en modalité standard	Cadres level 5 à 9 en forfait jour
Temps de travail	1598 h / an 37 h / semaine	215,5 jours / an 5 jours / semaine
Temps de repos minimum	11 h consécutives par jour 35 h consécutives par semaine	
Temps de travail maximum	10 h / jour 46 h / semaine	6 jours / semaine
Dépassements	Heures sup. dans la limite de 130 h / an	Au-delà de 38h30 / semaine, EWT par périodes de 3h30 cumulables

Cadres level 10 à 14 : forfait jour avec autonomie complète.

✓ Annualisation possible du Temps Partiel (congés scolaires) **NEW**

>> Télétravail

Un avenant au contrat de travail peut fixer une période régulière de travail à domicile allant d'un jour par mois à deux jours par semaine. L'abonnement internet domestique est pris en charge par Amadeus.

>> Déplacements professionnels

Pour les ETAM et cadres jusqu'au niveau 7 inclus : les déplacements professionnels réalisés en semaine entre 17h30 et 9h et excédant le temps habituel de trajet domicile-travail sont cumulables et comptabilisés pour moitié comme du temps de travail effectif donnant lieu à récupération.

Les déplacements effectués le samedi donnent lieu à une récupération d'une demi-journée. Les déplacements effectués le dimanche ou un jour férié donnent lieu à une demi-journée ou une journée de repos compensateur selon la durée du déplacement.

>> Congé paternité

Maintien intégral du salaire sur les 11 jours du congé paternité (ou 18 jours en cas de naissances multiples).

>> Maternité

Maintien intégral du salaire sans condition d'ancienneté. Autorisation d'absence supplémentaire de deux jours rémunérés pour les examens d'amniocentèse, dosage de la glycémie ou caryotype fœtal. Réduction d'1h de travail par jour dès la déclaration de grossesse.

>> Assurance complémentaire santé

Cotisation famille obligatoire prise en charge à 55 % par l'employeur. Les conjoints qui cotisent chacun à une assurance complémentaire et qui s'assurent mutuellement peuvent additionner les droits des deux contrats.

>> Maladie

Maintien du salaire à 100 % jusqu'à 3 mois sans aucun jour de carence, applicable dès la fin de la période d'essai.

>> Jours rémunérés pour enfant malade

Disposition la plus favorable en fonction de l'âge des enfants à charge, par salarié et par année civile :


- ✓ 5 jours si au moins un enfant de moins de 7 ans ; **NEW**
- ✓ 3 jours si au moins un enfant de moins de 12 ans.

Soins ou accompagnement à un RDV médical accepté sur justificatif.

>> Jours rémunérés pour enfant handicapé

2 jours/an de congé rémunéré pour le parent d'un enfant handicapé (ou l'un des parents si les deux sont salariés Amadeus) **NEW**

>> Indemnité de transport domicile – travail

 0,36€/km pour les voitures et motos et 0,18€/km pour les deux-roues motorisés <125cm³ dans la limite de 90km Aller/Retour.

Disposition dénoncée par la Direction : fin au plus tard en Juillet 2019

- ✓ Remboursement intégral des abonnements pour les transports en commun.

>> Astreintes

- ✓ 40 € par jour de semaine.
- ✓ 100 € par jour de week-end et jour férié.

Prime d'intervention :

≥ 30 min et < 2 h : 45 €

≥ 2 h : 80 €

Demi-journée de repos par intervention de 3h30 cumulable sur la semaine d'astreinte. Une intervention un dimanche ou un jour férié double les droits. Exemple : une intervention de 1h30 en semaine plus 1h le dimanche ouvrent droit à un EWT (1h30 + 2x1h = 1 EWT).

>> Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

L'entreprise verse un abondement s'élevant à 200 % des versements volontaires des salariés, dans la limite de 600 € par année calendaire (correspondant à un versement du salarié de 300 €).

Les versements peuvent être mensualisés. Les fonds sont bloqués 5 ans sauf cas exceptionnels de déblocage anticipé.

>> Contrat de génération

Les salariés de plus de 56 ans partant en retraite dans moins de 4 ans et remplissant certaines conditions d'éligibilité peuvent travailler à temps partiel à 80% payé 90%, 60% payé 75%, ou 50% payé 70%. Pour les salariés de plus de 57 ans, Amadeus peut également prendre en charge, sous certaines conditions, le rachat d'un maximum de 4 trimestres de cotisations retraite (trimestres cotisés ou validés).

Fin de l'accord le 29/09/2019

>> Ancienneté (voucher)

10 ans : 600€ → 20 ans : 1700€ → 30 ans : 3000€ **NEW**

>> Billet de train annuel

Un billet annuel SNCF vous permet de voyager en famille avec 25 % de réduction, ou 50 % si la moitié du billet est payé en chèques vacances, dans le cadre d'un voyage aller/retour d'au moins 200 km.

VOS ÉLUS CGT AMADEUS À NICE

Délégués Syndicaux (DS) : S. Jouteux, C. Dauvillaire, J-L. Marin


Comité d'Entreprise (CE) : Stéphane Jouteux, Florent Exbrayat, Dominique Duron, Christophe Dauvillaire, Anne Tarantola, Gian-Luca Buscaglia (RS)

Comité d'Entreprise Européen (AEEC) : Stéphane Jouteux, Dominique Duron, Gian-Luca Buscaglia

Délégués du Personnel (DP) : Chantal Mousseaux, Anne Tarantola, Ugo Laterra, Véronique Cicion, José-Luis Marin, Christine Ouvré, Thomas Quentin, Marc Chantegreil, Dalila Mallah, Susan Lovell, Olivier Geffroy, Pascale Haymann, Karine Lepolozec, Guillaume Courvoisier, Cyril Dioli, Dominique Duron

Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) : Florent Exbrayat, Alain Romedenne, Frédéric Barber, Ugo Laterra (RS)

Ensemble, agissons pour améliorer l'emploi, les salaires, les conditions de travail et la gestion de nos carrières !

 Le syndicat CGT d'Amadeus est un syndicat indépendant qui regroupe les salariés conscients des actions à mener pour défendre leurs droits et leurs intérêts économiques et professionnels. Il participe à la négociation des accords collectifs et défend les intérêts individuels des salariés qui le sollicitent.

Les salariés peuvent adhérer au syndicat pour soutenir et/ou participer à ses activités moyennant une cotisation mensuelle garantissant son indépendance financière.

Vote à l'issue d'une manifestation de salariés Amadeus

